



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 25826

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la carence aiguë de lits de gériatrie dans les hôpitaux. La non-reconnaissance de la gériatrie comme une spécialité médicale fait que les étudiants en médecine sont peu nombreux à s'orienter sur cette voie. Cette carence est grandissante et préoccupante, eu égard au nombre de personnes relevant de cette pathologie. Cela a également pour conséquence un manque de lits dans les services gériatriques des hôpitaux, lié au peu de médecins susceptibles de faire face à cette activité. La reconnaissance de la gériatrie comme une spécialité à part entière serait une solution attractive. En conséquence, il lui demande s'il entend prendre des mesures pour que la gériatrie soit reconnue comme une spécialité.

## Texte de la réponse

Au cours des dernières années, la place de la gériatrie s'est affirmée tant dans les cursus de formation des médecins et des autres professionnels de santé que dans la recherche clinique. Dans le cadre du premier cycle des études médicales, certaines UFR prévoient de consacrer quelques heures d'enseignement du module de sciences humaines et sociales à la sensibilisation aux aspects se rapportant au vieillissement. En 2001, à l'occasion de la réforme du 2e cycle des études médicales, un module transdisciplinaire intitulé « vieillissement » a été introduit. Pour ce qui concerne le troisième cycle, un enseignement de gériatrie est délivré aux résidents de médecine générale depuis les années 1980. La maquette du DES de médecine interne vient par ailleurs d'intégrer un enseignement théorique de gériatrie ainsi qu'un stage d'un semestre en service de gériatrie. Outre la capacité de gérontologie, le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de gériatrie a été créé en 1988. A la rentrée universitaire 2004-2005, ce DESC sera qualifiant (DESC de groupe 2). Ces mesures devraient permettre de rendre accessible à un plus grand nombre de candidats l'accès aux fonctions de praticien hospitalier dans cette discipline. Les premiers médecins qualifiés en gériatrie devraient être nommés dès 2006 et leur nombre devrait croître à partir de 2009 avec les internes de médecine générale entrant dans la filière en 2004. Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé le 6 novembre 2003, à l'occasion de la présentation de la réforme de solidarité pour les personnes dépendantes, que l'amélioration de la prise en charge sanitaire des personnes âgées, par le développement des services gériatriques qui rassembleront toutes les compétences nécessaires, constituait une priorité du Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25826

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 octobre 2003, page 7601

**Réponse publiée le** : 9 mars 2004, page 1895